



From the office of the Chief Executive Officer / Du cabinet du chef de la direction

Le 22 juillet 2019

Services publics et Approvisionnement Canada
350, av. King Edward
Ottawa (Ontario)
K1A 0X1

Objet : Position d'Ingénieurs Canada sur la première phase du Guide à l'intention des praticiens sur l'établissement des prix en approvisionnement

À qui de droit,

Merci de nous donner l'occasion de formuler des commentaires sur la première phase du [*Guide à l'intention des praticiens sur l'établissement des prix en approvisionnement*](#) de Services publics et Approvisionnement Canada. Actuellement, ce guide vise à informer les parties prenantes participant à la passation des marchés du gouvernement du Canada sur les étapes et les facteurs à prendre en considération lors de la prise de décision en matière de prix, notamment l'harmonisation des prix en fonction de l'ensemble des stratégies, objectifs et priorités en matière d'approvisionnement.

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux 295 000 ingénieurs du pays. Au Canada, le génie est une profession réglementée et les organismes de réglementation du génie sont établis en vertu de lois provinciales et territoriales. Ingénieurs Canada a pour rôle de soutenir ces organismes, en particulier de coordonner leurs activités avec le gouvernement fédéral. Ensemble, nous faisons progresser la profession dans l'intérêt public.

Il est important que le gouvernement fédéral, dans ses activités, reconnaisse que le public canadien est mieux servi quand un « jugement professionnel » en matière d'ingénierie est exercé par un titulaire de permis d'exercice dûment délivré par un organisme de réglementation provincial ou territorial. Le gouvernement fédéral devrait reconnaître ce principe fondamental dans ses lois et documents connexes, s'assurant ainsi que, même si la réglementation du génie est du ressort des provinces, les lois fédérales et les Canadiens bénéficient de ces lois provinciales.

Déoulant de ce qui précède, voici les commentaires plus détaillés d'Ingénieurs Canada sur le Guide à l'intention des praticiens sur l'établissement des prix en approvisionnement :

- Actuellement, les achats effectués par le gouvernement fédéral sont régis par des politiques visant à assurer la transparence et la valeur. Dans bien des cas, les marchés sont attribués au soumissionnaire le moins disant. La sélection de la solution la moins coûteuse semble avoir préséance sur la valeur pouvant être obtenue par une sélection fondée sur les qualifications, mettant ainsi la sécurité du public à risque.
- Ingénieurs Canada croit fermement que, dans l'intérêt de la sécurité du public et afin de maximiser la valeur des investissements en capital, le gouvernement fédéral devrait adopter des politiques exigeant que la sélection basée sur les qualifications soit utilisée en tant que stratégie d'établissement des prix pour les achats de biens et de services liés à l'ingénierie dans la section 5.3 du *Guide à l'intention des praticiens sur l'établissement des prix en approvisionnement*. Dans le cadre de la sélection fondée sur les qualifications, les entreprises sont sélectionnées en fonction de leur compétence pour exécuter un projet, plutôt qu'en fonction de l'offre la plus basse.
- Ingénieurs Canada croit que la section 5.3 du *Guide à l'intention des praticiens sur l'établissement des prix en approvisionnement* devrait prévoir des politiques exigeant que la sélection fondée sur les qualifications soit utilisée pour tous les achats de biens et de services liés à l'ingénierie, ce qui constitue une pratique exemplaire reconnue à l'échelle internationale. Cela est particulièrement important pour la fourniture de services de conception en ingénierie où la valorisation des qualifications dans le processus de sélection peut avoir un impact important sur le coût global de l'investissement en capital et le coût de cycle de vie d'une installation.
- De nombreux éléments du *Guide à l'intention des praticiens sur l'établissement des prix en approvisionnement* utilisent les termes « jugement professionnel » et « conseils d'expert ». Lorsque de tels jugements professionnels et conseils d'expert se rapportent à des questions d'ingénierie, ceux qui exercent ce jugement professionnel devraient être titulaires d'un permis d'exercice délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie. Cela devrait être précisé dans le guide, de même que l'exigence que d'autres professionnels soient aussi titulaires de permis.
- Enfin, Ingénieurs Canada croit fermement que le gouvernement fédéral devrait activement consulter la profession d'ingénieur et collaborer avec elle pour ce qui a trait aux décisions d'approvisionnement se rapportant à des services d'ingénierie. La collaboration entre le gouvernement fédéral et la profession d'ingénieur est essentielle pour s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes tirent la meilleure valeur possible des achats de biens et de services liés à l'ingénierie qui sont effectués par le gouvernement fédéral.

Encore une fois, nous remercions Services publics et Approvisionnement Canada, et plus particulièrement le groupe des Pratiques professionnelles, de nous avoir donné la possibilité de commenter cette importante initiative. Si vous avez des questions ou désirez discuter plus avant de cette question, des représentants de notre organisme se feront un plaisir d'échanger avec vous. Pour plus d'information sur cet énoncé de position ou pour programmer une rencontre, veuillez

contacter Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques, au 613-232-2474, poste 213, ou à joey.taylor@ingenieurscanada.ca.

Très cordialement,

Gerard McDonald, MBA., P.Eng.
Chef de la direction, Ingénieurs Canada

CC: Jeanette M. Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (h.c.), P.Eng., vice-présidente, Affaires
générales et Partenariats stratégiques
Joey Taylor, MSc., PMP, gestionnaire, Affaires publiques, Ingénieurs Canada